L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 78 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 10 NOVEMBRE 1862 Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 10 NOVEMBRE.

Affaires locales.

Nous avions exprimé l'espoir que la réduction de taxe, dont nous avons parlé dans notre avant dernier numéro, serait appliquée à la taxe de ville, qui est la plus lourde de toutes, et nous apprenons que cette mesure concernant toutes les taxes existantes, non seulement celles de l'Etat mais encore celles de la ville et aussi les taxes personnelles comme les taxes foncières. Ainsi pour la ville, la taxe qui était de 1 1/2 p. 0/0 ne sera que de 1 p. 0/0 à partir de l'année 1862. Les contribuables qui avaient a payer, par exemple, $100 n'auront plus à payer que $66 et une fraction. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'opportunité de cette mesure qui parle d'elle-même et qui sera vivement appréciée par toutes les classes de contribuables. Mais tout n'est pas fini : il s'agit maintenant de trouver un moyen de soulager ceux qui n'ont pas encore pu acquitter la taxe foncière et personnelle de 1861. Nous croyons que le moyen n'est pas introuvable et nous espérons que le bureau de finances, qui agit aussi comme commission municipale, voudra bien prendre en considération les suggestions que nous nous permettrons de lui adresser.

Assessement général de ville pour l'année 1862.

Nous donnons aujourd'hui le tableau général de l'assessement de ville tel qu'il nous a été adressé par M. John A. Watkins secrétaire du bureau de révision d'assessement. On voit par ce tableau que les chiffres ont augmenté d'environ $527,681 pour la propriété foncière par rapport au tableau de 1861, de 512, pour le nombre des esclaves et de $140,410 pour leur valeur ; qu'ils ont diminué de $2,653,480 pour le revenu, de 270,600 pour les meubles, de $311,725 pour le capital en chevaux, vaches et voitures, de $2,042,020 pour le capital en navires, bateaux et fonds de corporations, qu'ils ont augmenté de $1,782,597 pour le capital prêté à intérêt, et qu'en somme totale ils ont diminué de $7,663,138.

On est étonné au premier abord que, dans une pareille crise où nous sommes, crise qui non seulement a causé une baisse jusqu'ici inconnue dans toutes les valeurs mais qui encore les a réduites à peu près invendables, on ait constaté, disons-nous, de n'apercevoir au bout du tableau d'assessement qu'une diminution de $7,663,138, sur un total de 124,171,403, enregistrés en 1861. Mais l'article qui précède celui-ci explique jusqu'à un certain point la permanence immuable du tableau. Au lieu de réduire, l'assessement, on a réduit les taxes et le but se trouve également atteint. Nous croyons même qu'en principe, cet expédient est plus avantageux aux contribuables, car ils pourront plus tard s'en servir comme d'un argument contre l'élévation des taxes. Depuis bien longtemps on demandait la réduction de la taxe de ville à 1 p. 0/0 de la propriété assessée. Plusieurs pétitions, couvertes de nombreuses signatures, avaient été adressées à la Législature de 1860, alors qu'on y discutait la charte qui y sera régissant encore aujourd'hui, et ces pétitions n'avaient pu obtenir qu'une limitation à 1 1/2 p. 0/0. C'était beaucoup relativement, car les contribuables du 1er District doivent se rappeler qu'ils ont payé en plus municipal jusqu'à 3 p. 0/0 et ceux du 2me District jusqu'à 2 1/2. Mais cette limitation, bien que très favorable par rapport au passé, était encore fort lourde vu le chiffre général auquel on avait fait monter l'assessement. En deux ou trois ans on avait perdu d'un côté ce qu'on avait gagné de l'autre.

Aujourd'hui le procès semble gagné, et c'est en temps de guerre, qui l'eut cru ? que cet avantage est acquis. Il est vrai, et nous nous hâtons de le dire, que cette réduction d'un tiers pour cent, nous laisse une charge plus forte que la première sans la réduction, attendu qu'il est plus facile de payer 1 1/2 p. 0/0 sur un capital qui produit que 1 p. 0/0 seulement sur un capital qui produit fort peu et même qui ne produit pas du tout. Mais un précédent n'en est pas moins obtenu, et, à l'aide de ce précédent, on pourra insister plus tard sur la minution de ce dégrèvement quand même la fin de la guerre aurait cessé. Quant aux mouvements des assessemens particuliers, c'est là une affaire qui regarde spécialement les contribuables et le bureau des assessors. Il faut supposer que ces derniers ne pourront pas plus, qu'ils ne l'ont pu jusqu'ici, augmenter *ad libitum* la valeur des propriétés foncières en dépit des prix de vente bien constatés et du revenu connu des immeubles.

Il est un point du tableau d'assessement sur lequel il nous est impossible de ne pas lixer notre attention, attendu que tout le monde en aura certainement été surpris comme nous, c'est l'assessement des esclaves de la ville. Il est connu, très connu malheureusement, que l'esclavage ici, dans nos limites urbaines, n'existe plus que de nom. Les esclaves mâles ont à peu près tous abandonné leurs maîtres depuis trois ou quatre mois, et ceux qui ne les ont pas quittés ne font que ce qu'ils veulent bien faire, car on ne se sert plus à leur égard d'aucun moyen de coercition. Quant aux femmes esclaves, elles ont un peu moins déserté que les nègres, mais elles sont devenues très volontaires dans le domicile des maîtres et leur travail n'est plus sérieusement appréciable. Au prix où sont les vivres et les étoffes, nous ne croyons pas que des esclaves aient émancipés gagnent réellement plus que nourriture qu'ils mangent et les vêtements qu'ils portent. Les négresses qui ont des enfants sont devenues des charges assez lourdes et ces valeurs, certes si réduites, si on peut encore les regarder comme des valeurs, n'auraient pas dû, ce nous semble, figurer dans l'assessement.

Non seulement les nègres esclaves figurent dans l'assessement comme au temps florissant de l'esclavage, mais ils figurent en plus grand nombre et ils représentent une valeur de $140,410 de plus. Nous déclarons ne pas comprendre cette persistance des assesseurs quand sans doute, ils souffrent, comme nous, d'un revenement d'institution qui nous laisse à peu près sans secours dans notre existence domestique. Il nous paraît inutile de prolonger le discussion sur ce point dont les circonstances ont certainement les de la plaindre et qui porte en soi sa solution naturelle. Les anciens livres d'assessement sont ornés, il est vrai, de chiffres qui restent vides, si la taxe sur les esclaves disparaît ; mais serait-ce une raison pour ne pas dégrever ceux qui depuis plusieurs mois n'ont plus d'esclaves et qui perdu l'espoir d'avoir encore chose qu'une fort hypothétique indemnité ? Telles sont les premières réflexions qu'inspire le tableau d'assessement que nous publions plus bas. Nous reviendrons plus d'une fois sur ce sujet.

Assessement des Taxes de Ville pour 1862.

	1861	1862
Propriété foncière	[illegible]	[illegible]
Esclaves, nombre	512	[illegible]
Esclaves, valeur	[illegible]	[illegible]
Revenu	[illegible]	[illegible]
Meubles	[illegible]	[illegible]
Capital en chevaux, vaches et voitures	[illegible]	[illegible]
Capital en navires, bateaux et fonds de corporations	[illegible]	[illegible]
Capital prêté à intérêt	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hudson & McLean, à deux heures, la tour magasin d'encan, rue des Magasins, No 19 encoignure Commune—Grande nouvelle récolte et mousse.

Par E. M. Jacobs, à 3 heures P. M., sur la levée, en face de la rue des Ursulines—Vin rouge et vin blanc.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures et demie, à la résidence de l'encanteur, rue Apollon et Tempête, meubles en acajou et en chêne.—A midi, dans l'entrepôt Union, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Tchoupitoulas, un joyeux prime—A l'entrepôt New-England, paules, plats et ses et jambons.

Par E. M. Jacobs, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine, le tout d'un magasin de groceries.

OFFICIERS ETRANGERS AU SERVICE DU SUD. —On lit dans le *New York Herald* :

Nous savons que plusieurs officiers prussiens de haut rang, ayant obtenu trois ans de congé de leur gouvernement, organisent actuellement une force considérable de grosse cavalerie pour l'armée du Sud. Des officiers d'artillerie distingués des armées française, prussienne, autrichienne et anglaise sont maintenant au service de Jeff Davis. Ces officiers sont justement les hommes qu'il nous faliait. Ceux des militaires braves, accomplis et aventureux, ayant une grande expérience dans les affaires militaires et parfaitement tout, profondément versés dans la science des armes.

Pourquoi avons nous dédaigné des volontaires aussi utiles ? assurément, nous en avons besoin ! n'est pas encore trop tard pour réparer l'erreur. Il y a des centaines d'offi'cers émérites en Europe qui sauraient volontiers l'occasion d'entrer au service du Nord. L'administration n'a qu'à charger ses représentants de leur faire des offres, pour nous procurer des officiers plus capables de rendre aux braves et hardis soldats qu'invincibles que notre sont de petits avocats de village.

VÉTÉRINS CONFECTIONNÉS —La maison L. W. Lyons & Cie., rue St. Charles et Commune, possède un admirable choix de vêtements pour hommes et enfants, que nous nous plaisons à signaler au public. Ces vêtements sont parfaitement confectionnés et se recommandent par l'élégance de la coupe et l'excellente qualité des étoffes. MM. L. W. Lyons & Cie. ont également des draps sur lesquels nous appelons l'attention des tailleurs et du commerce de détail.

CHRONIQUE LOCALE.

COMMISSION MILITAIRE — La commission a repris, samedi, l'interrogatoire de Miguel Montané, accusé du meurtre de Manuel Espinosa.—Les témoins ont déclaré que l'inculpé était paisible et industrieux, que le défunt avait une mauvaise réputation et avait souvent été emprisonné pour crimes. Il a été également prouvé qu'Espinosa avait soufflé l'accusé dans la rue de Chartres.

—Faudis qu'on discutait la question d'admettre un certain témoignage, Moutaut, autorisé par la cour, a fait la déclaration suivante :

"Je rencontrai Espinosa ce jour là, il me proposa d'essayer de gagner un peu d'argent en achetant des cigares et en les détaillant aux soldats. Consistant Espinosa m'y refusa d'abord ; mais huit jours après j'consentis. Je mis trois piastres, il me mit quinquante cents. Nous achetâmes une boîte de cigares dont nous retirâmes sept piastres. Après la vente des cigares nous refaisons lunes les rue de Chartres, mais Espinosa, au lieu de me donner ce qui me revenait des sept piastres, me proposa de me jouer dire à lui pour voler dans des magasins. Je voire respectable, me dis il vous permettre de causer avec les propriétaires tandis que je me serviraï". Je repoussai cette proposition avec indignation, j'annonçai à Espinosa que je ne voulais plus avoir à faire quoi que ce fut avec lui et j'réclamai une part de bénéfice ; il m'offrit une piastre et demie en m'indiquant que c'était assez pour la journée et que nous aurions de quoi spéculer le lendemain. Je m'opposai à ce raisonnement de différence et réclamai de nouveau ce qui me revenait des sept piastres. Alors je gardai le tout, continua Espinosa, car vous me devez dix piastres. Je lui fis fait et la querelle commença. Espinosa s'emparé avec l'argent, je le suivis et je finis par le menacer, dans la rue du Canal, de le faire arrêter ; il menaça de me tuer. Je battis en retraite et, pour le faire à l'écart, je tirai mon couteau, mais il continua à avancer, me frappa au visage et déchira mon linge. Pendant la rixe, je le frappai de mon arme.

Cette déclaration s'accorde, sur beaucoup de points, avec celles des témoins.

Le défenseur a maintenu que c'était un cas de légitime défense ou que son client, s'il était coupable, n'était coupable que d'homicide.—Le juge avec le reproche de que c'était un meurtre.—Le verdict avant d'être annoncé, devra être soumis au général commandant.

INCENDIE — Samedi soir, entre huit et neuf heures un incendie a éclaté derrière le deuxième étage d'une maison de la rue Vieille Levee, No. 161 et s'est étendu jusque dans la rue Gallatin, entre les rues Ursulines et Hôpital, chez M. Schilling, qui cantier.

Le toit du magasin et, plus tard, une partie du mur de derrière, dans la rue Gallatin, se sont écroulés. deux pompiers ont l'air être tués.

Une petite maison qui touchait au magasin, a été complètement détruite.

SALUT.—L'amiral Farragut est entré dans notre port hier à midi, à bord du *Hartford*. Les commandants des corvettes sont venus de lui présenter leurs respects, et les navires français, anglais et espagnol ont tiré un salut auquel le *Hartford* a répondu.

ARRIVAGE—Le *Tennessee*, steamer des Etats Unis, est arrivé hier.

COUR PRÉVOTALE—Le lieutenant Wm. L. Green a présidé cette cour.

Charles Rebou a été condamné à un mois de prison. Il a été de plus condamné à payer à peu près tous abandonné leurs maîtres depuis trois ou quatre mois, et ceux qui ne les ont pas quittés ne font que ce qu'ils veulent bien faire, car on ne se sert plus à leur égard d'aucun moyen de coercition. Quant aux femmes esclaves, elles ont un peu moins déserté que les nègres, mais elles sont devenues très volontaires dans le domicile des maîtres et leur travail n'est plus sérieusement appréciable. Au prix où sont les vivres et les étoffes, nous ne croyons pas que des esclaves aient émancipés gagnent réellement plus que nourriture qu'ils mangent et les vêtements qu'ils portent. Les négresses qui ont des enfants sont devenues des charges assez lourdes et ces valeurs, certes si réduites, si on peut encore les regarder comme des valeurs, n'auraient pas dû, ce nous semble, figurer dans l'assessement.

Non seulement les nègres esclaves figurent dans l'assessement comme au temps florissant de l'esclavage, mais ils figurent en plus grand nombre et ils représentent une valeur de $140,410 de plus. Nous déclarons ne pas comprendre cette persistance des assesseurs quand sans doute, ils souffrent, comme nous, d'un revenement d'institution qui nous laisse à peu près sans secours dans notre existence domestique. Il nous paraît inutile de prolonger la discussion sur ce point dont les circonstances propriétaires ont certainement les de la plaindre et qui porte en soi sa solution naturelle. Les anciens livres d'assessement sont ornés, il est vrai, de chiffres qui restent vides, si la taxe sur les esclaves disparaît ; mais serait-ce une raison pour ne pas dégrever ceux qui depuis plusieurs mois n'ont plus d'esclaves et qui perdu l'espoir d'avoir encore chose qu'une fort hypothétique indemnité ? Telles sont les premières réflexions qu'inspire le tableau d'assessement que nous publions plus bas. Nous reviendrons plus d'une fois sur ce sujet.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT.—Le juge Whitaker a rendu un decret dans la succession Sophie Wellman.

Deux testaments lui avaient été présentés. Le 10 octobre dernier, Henry Miller et Henry Mass, exécuteur nommés dans le dernier testament, portant la date du 3 octobre 1862 demandèrent à vérifier la signature de la défunte. Lorsqu'arriva le jour fixé, Caroline Dorning, mère de la défunte, ami de son mari, Henry Witz, vint déclarer qu'il existait un autre testament, que celui qu'avaient présenté MM. Miller et Mass était nul, attendu qu'il n'avait pas été fait conformément aux articles 1568 et 1575 du Code Civil.

Le juge a décidé, relativement au testament du 3 octobre, que le témoignage de paroles peut être admis dans le cas de signatures privées, afin de prouver qu'on a été conformé à toutes les formes de la loi. Quant au second testament — celui du 10 août — présenté par la demanderesse — il appert que la testatrice ne savait point lire avec démonstration, qu'aucun de ces derniers ne l'avait lu aux autres en sa présence, mais qu'il n'avait été lu à la testatrice que par celui qui l'avait rédigé.

Le tribunal a donc rejetaé la demande de Caroline Dorning et admis le testament du 3 octobre.

ESCLAVES—James, esclave de M. Denman, fabricant de voitures, est mort hier à l'hôpital de charité, de la dysenterie et des suites d'une morsure. Il avait soufflé de chez son maître, qui lui se camp Parapet où un nègre avec lequel il se battu le mordit.

—Bernard, esclave de M. Bonny a été arrêté hier dans le 3e district. On l'a trouvé caché chez M. Ricard.

—Jack, nègre de M. Simpson, a été arrêté, dans le 1er district, dans une maison où il était caché.

DÉBIT DE BOISSON —Geo Holmes, h c.l., a été arrêté hier, dans la rue Baroque, sous prévention d'avoir débité de la boisson à des soldats.

La même accusation est portée contre Timothy Buckley et Ann Buckley, sa femme, arrêtés dans la rue Girod

ESPAGNE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIERE)
Madrid, septembre.

Les préoccupations des peuples de l'Europe, les préoccupations des libéraux espagnols sont dirigées vers le Portugal. On qui vient de se passer dans ce pays mérite quand de fixer l'attention de tous les libéraux des autres pays. Matériellement, l'insurrection solidaire de Braga a eu peu d'importance ; mais c'est pour Sonnaz de plus qui a laissé échapper un nouveau symptôme révélateur de la vaste et perpétuelle conspiration contre la liberté, dont le centre est à Rome et la direction appartient au jésuitisme.

Quels étaient le but et le véritable motifs de ce mouvement, dont les chefs étaient le colonel Sobral et M. Alves Passos, rédacteur de *O Bracarense*, journal qui s'imprimait à Braga ? Une pièce irrécusable va nous l'apprendre. C'est l'appel sur armes et à l'insurrection, publié par M. Alves Passos dans *O Bracarense* du 25 septembre. En voici le passage le plus saillant :

"Soldats, dégainez vos armes et remplissez votre devoir. Vous, que l'illustre et heureux général Saldanha conduisit tant de fois à la victoire, remplissez votre devoir. Vive la sainte religion ! Hommes de la province de Mino ! prenez les armes contre ces indignes ministres qui abusent du pouvoir pour opprimer l'Eglise. Aux armes ! contre les ennemis de *conférences* et des *communautés!*" Ici se trouvent interpolées sept à huit lignes en faveur du duc de Saldanha, auquel il faut demander de sauver la patrie. La proclamation se termine par ces mots ricanticulés : "Que notre cri de guerre soit : Vive la religion catholique !"

Personne n'y est méprise en Espagne et en Portugal, et personne ne s'y méprendra, et du Danube aux Pyrénées : le nom de l'ex-généralissime de l'armée portugaise, du vieux libéral Saldanha, n'est là que pour tromper les masses et essayer de masquer, dans le premier moment, le véritable but de l'entreprise. Il'âme, la pensée du mouvement, il faut les voir tout entières dans son cri : Vive la religion catholique ! et surtout dans l'appel aux armes contre les ennemis des *conférences* et des *communautés*.

Le parti ultramontain est exaspéré en Portugal du mariage du roi avec la fille de Victor Emmanuel, bien que la princesse ait été sauvée sur les fonts baptismaux par son parrain Pie IX, dont elle porte le nom. Sur la seule annonce de ce mariage, au mois de mai dernier, ce parti, exploitant avec habileté le mécontentement, produit au sein des populations rurales et surtout par une mutation dans le mode de perception de l'impot, parvint à mettre en mouvement quelques 2000 paysans, lesquels commencèrent par brûler avec leurs archives quelques bureaux de perceptions. Mais, cette besogne faite, quand les meneurs néo-catholiques voulurent parler aux paysans de défendre la religion et les PP. Jésuites, qu'on allait expulser de Portugal, ces bonnes gens se disdjirent comme de la fumée et s'empressèrent de retourner à leurs travaux.

Le premier échec n'a pas suffi pour convaincre MM. les néo catholiques de leur faiblesse. Le convent a tenté la caserne, et une insurrection militaire éclatait à Braga au moment où l'escadrille portugaise quittait les eaux du Tage pour aller chercher la nouvelle reine. Mais la seconde tentative n'a pas mieux réussi que la première : un instant séduite par le prestige de ce nom de Saldanha qu'on faisait luire à leurs yeux, les soldats sont tous rentrés dans le devoir aussitôt qu'ils ont pu savoir qu'il s'agissait de défendre la religion *opprimée*, de défendre aussi les conférences soi disant *opprimées*.

EDITION DE SAMEDI SOIR.

TERRIBLE EXPLOSION

D'un convoi sur le chemin des Opelousas.

PLUSIEURS TUÉS ET BLESSÉS.

Le *National Advocate* vient de faire parvenir un extra dans lequel il donne la nouvelle suivante :

Nous avons reçu ce matin du bureau de la compagnie du télégraphe du Sud Ouest les détails d'un malheureux et terrible accident.

Lafourche, 7 novembre.—Le train d'Algier a sauté à un quart de mille de cette station, ce soir, à cinq heures, par l'inflammation des munitions placées dans le wagon derrière le tender de la locomotive, causée par les étincelles de la locomotive. Une fourgonne de chiffons et des bottes appartenant aux Native Guards et aux régiments du Vermont et du Connecticut ont été blessés plus ou moins grièvement.

Le lieutenant Kennard apprend qu'il y avait six ou sept personnes dans le char avec les munitions quelques minutes avant l'explosion. On suppose qu'aucune d'entre elles n'en ait été tuée, car on a trouvé des membres et des troncons de corps humains disperses de ci de là.

Dans l'impossibilité de découvrir tout avant la nuit, nous laissons des perquisitions parmi les arbres et les bois sur les deux côtés de la route. Les chirurgiens, venus en bon nombre, donnent toute l'assistance possible.

Le rapport est que quelques officiers étaient occupés à tirer une boîte dans le char au moment où les munitions ont fait explosion.

Affaire de Brashear City.

Nous ne pouvons avoir sur cette affaire que les renseignements publiés par le journal officiel. Nous les reproduisons textuellement : nos lecteurs jugeront :

On lit dans le *Daily Delta* de ce matin :

La lettre suivante de notre correspondant qui a suivi l'expédition navale, sous le lieutenant Buchanan, près de Brashear City, rend compte d'une action assez vive qui a eu lieu le 4 entre quelques-unes de nos canonnières et les batteries et canonnières rebelles sur le Teche.

Il semblerait qu'il y a eu une reconnaissance chiude dans cette région. Les confédérés ont traversé la baie à Brashear City, et ont gagné un point sur le Bayou Teche, à environ 14 milles de Brashear, où ils avaient obstrué le cours d'eau.

Les confédérés ont détruit le pont sur le Bayou Boeuf, avec une considérable masse de matériel pour le service de la ligne. Ce pont est à 8 milles de Brashear City et le Col. Thomas, avec le 8e du Vermont, s'occupe de le rétablir. La distance de Thibodeaville à Brashear est d'environ 29 milles. Une portion du commandement de Weitzel est à Thibodeville, le seul chemin entre les deux places et assistât que le Col. Thomas aura achevé les réparations du pont, toutes les forces pourront être jetées sur la route en quelques heures, et nous pouvons nous attendre à recevoir de bonnes nouvelles dans peu de jours

Le Bayou Tèche communique avec les eaux de la baie de Berwick par la rivière Atchafalaya et ouvre une ligne de communication jusque dans les Attakapas—Opelousas, Vermillionville, St Martinville, Franklin et d'autres villes sont près du bayou ou de ses affluents.

Devant Brashear City, 4 nov. 1862

Cher *Delta*, nous sommes arrivés ici dans la nuit du 1er octobre, mais malheureusement trop tard pour empêcher les rebelles de traverser. Il y aura beaucoup de difficultés à naviguer dans la baie et nous avons seuls vivement le besoin d'avoir des barques d'un léger tirant d'eau. Quand le "Kineman" arriva le lieutenant Buchanan a eu assez de peine pour traverser et essayer de remorquer "l'Estrella", mais ce bateau échoua. Il vint jusqu'à l'embouchure de la rivière, et ne vit rien que le "Hurt" qu'il essaya vainement d'atteindre.

Le lendemain on put amener l'"Estrella" et le "St Mary" et le jour suivant on vit arriver le "Calhoun" avec le "Diana".

Dans la nuit de notre arrivée ici, nous nous mîmes en chasse du vapeur rebelle "Cotten" mais il échappa par la rapidité de sa marche.—Dans la même nuit le vapeur rebelle A. B. Sigur fut pris. C'est un petit bateau, de volume de Fancy Natchez et qui nous est très utile.

Hier, toutes les canonnières ont remonté le bayou Tèche et ont passé sur les obstructions qu'avaient jetées les rebelles à Bayou Boeuf. Les bateaux ont eu un engagement avec l'ennemi qu'ils ont repoussé ainsi que le "Cotten". Le "Kineman" qui a supporté tout le poids de l'engagement, a reçu 34 boulets dans ses eaux et a perdu un homme tué. Cinq autres ont été blessés. Le soldat tué appartient au 8le de l'Indiana.

Le pilote, John Bellow, avait eu la jambe si fort endommagée qu'il a fallu en faire l'amputation, opération dont il est mort aujourd'hui.—Le capitaine Cook, de l'Estrella, a reçu trois coups de feu et a perdu deux soldats du 26e de l'Indiana qui étaient à bord, pendant qu'ils manœuvraient les canons. Un autre soldat a été dangereusement blessé.

Le *Diana* a reçu trois boulets mais n'a perdu personne. Il devra être réparé attendu que son gouvernail a été emporté. Le *Calhoun* a reçu huit boulets, mais qui, heureusement, n'ont pas causé de dommage.

Le capitaine Wiggins a commandé noblement son bateau. Il était exposé à toute l'artillerie de terre et recevait en même temps le feu du *Cotten*. Il n'en a pas moins repoussé l'artillerie rebelle et mis plusieurs boulets dans les oeuvres du *Cotten*.

Toutes les forces rebelles, comptant de trois à quatre mille hommes avec vingt pièces de campagne, étaient là. On dit aujourd'hui qu'elles sont beaucoup souffert et que le *Cotten* a coulé bas. Les confédérés avaient élevé de ce côté des retranchements de terre, mais ils les ont évacués à notre approche. On lit une tentative pour enlever les obstructions, qui n'a pas réussi ; je pense néanmoins que lorsque les troupes du général Weitzel nous protégeront contre les tirailleurs, on parviendra à nettoyer le cours d'eau.

L'ennemi a détruit environ 1,000 boucauts de sucre et un lot de mélasses. Il a brûlé en même temps quatre vingt huit chars et détruit plusieurs machines.

Le "Cotten" est cuirassé de fer et possède une bonne artillerie. Ce vapeur porte une pièce de 32, quatre pièces de 24 et deux canons rayés de 6. Le blindage du Kineman et du Diana a été rehoudir jusqu'au bas des hélices.

Le capitaine McLoofim, qui était à bord du Calhoun avec sa compagnie, a débarqué avec ses hommes et a essayé de se porter vis-à-vis du "Cotten", mais je bateau qui avait reçu le premier mouvement put être engagé. Si ce vapeur n'a pas coulé bas, nous pourrons l'avoir encore.

5 novembre—Le lieutenant Buchanan prévient d'une autre poursuite le Teché avec "l'Estrella. Le "Cotten" était là. Les rebelles avaient une batterie sur chaque rive, mais ils se sont retirés. Je pense que le "Cotten" est coulé, car nos boulets ne pouvaient l'atteindre et retombaient au loin sur les eaux. Il a pris fin une fois. Nous pouvons voir distinctement nos boulets frapper ce bateau, mais il présentait toujours sa poupe.

Affaires en Bayou Lafourche.

Les nouvelles qui nous parviennent du bayou Lafourche sont d'une nature affligeante. Les habitations sont presque toutes désertées par les nègres et il est probable que les récoltes seront complètement perdues.

On nous signale des faits qu'il après Lap de porter à la connaissance de l'autorité militaire supérieure. Des résidences de Français, entre autres, seraient été complètement dévalisées. Tout ce que nous pouvons faire est de rapporter faire ordre général No 74, en engageant ceux qui ont à se plaindre d'actes de détroitre à porter leurs plaintes au général commandant le département, et à lui signaler toutes les infractions commises à l'ordre *si-dessus*.

Quartier-général du département du Golfe.

Nlle-Orléans, 19 septembre 1862.

—Ordre général No 74.—

I—Le général commandant ayant appris que dans les campagnes et les marches, des soldats des Etats Unis auraient commis dans les maisons et en général enlevé des objets de propriété particulière pour les usés sur le lieu même, ordonne :

Il est en conséquence, ordonné qu'une copie des ordres généraux, No 101, series nouvelles, demeurant les dans les mains, soit distribuée à chaque officier commandant de ce commandement et que la dite copie soit lue, ensemble avec cet ordre, à chaque ordre-pagnie dans ce département trois différentes fois à des appels divers de la compagnie.

II. Il est ordonné, en outre, que toutes les plaintes relatives à des prises de propriété particulière appartenant à des citoyens paisibles et contravention à l'ordre ci-dessus, No 101, soient soumises à un prévôt surveillance et que la montant de dommage dédommagement soit déduit de la solde de ceux dont les commandants trouvent qu'ils aient commis le délit, propriétés allemant à leur reg.

—Par ordre du Major Gen. BUTLER.

GEO C. STRONG, A. A. Général
Département de la Géorgie
Bureau de l'Adjudant Général
Washington, 15 août 1862

ORDRE GENERAL No 107.

I.....
II.....
III. Les lois des Etat-Unis et les lois géné'ales des Etats-Unis autorisent dans certains cas la saisie et la vente des propriétés quelquefois pour le subsistance le transport et les autres besoins de l'armée ; mais en cet état de l'insurrection et de la guerre des peuples de propriétés publics est très différente de l'application de ces principes aux besoins particuliers. Toutes les propriétés légalement prises sur l'ennemi ou sur les habitants "ou pays ennemi, deviennent immédiatement propriétés publiques, et ne peuvent être appropriées à des usages privés. Le Sur des articles de guerre ne peut être appliqué selon de la peine de mort que en cas de mutinerie, et d'offenses attentant l'application de punitions sévères à tout officier ou soldat qui pillerait occasionne un préjudice aux habitants ou les détournera de leur emploi ou qui permettra un chapitage et ce détournement. Le pénalité est la mort. Il est bien entendu que ceci ne s'applique pas au soldat de l'ennemi.

VI. Aucun officier ou soldat ne quittera sans permission les rangs ou le drapeau pour prendre des propriétés particulières ou voler dans une maison par troubles dans ou bat. Tout soldat de ce genre sera passible de mort et l'offi ter qui le permettra sera considéré comme complice du crime et puni de même.

VII. Les chiffres commandants d'armées ou de corps d'armée seront responsables de la conduite de leurs hommes, et feront un rapport exact de tout ce qui aura été fait.

VIII. Aucun officier ou soldat ne quittera sans permission les rangs ou le drapeau pour prendre des propriétés particulières ou voler dans une maison par troubles dans ou bat. Tout soldat de ce genre sera passible de mort et l'offi ter qui le permettra sera considéré comme complice du crime et puni de même.

VII. Les chiffres commandants d'armées ou de corps d'armée seront responsables de la conduite de leurs hommes, et feront un rapport exact de tout ce qui aura été fait.

VIII. Les officiers commandants d'armées ou de corps d'armée seront responsables de l'exécution des ordres dans leurs corps respectifs

Par ordre du major-général HALLECK,
Chef d'état-major.
E. D. TOWNSEND, A. V. G. 5nov—3f

Attaque sur le Haratanza.

Une dépêche du commandant Scott, de la canonnière fédérale *Maratanza*, datée du Cap de la rivière Rear le 11 octobre, porte ce qui suit :

Ce matin l'ennemi a tiré sur moi avec deux canons Armstrong d'une batterie qui avait été plantée pendant la nuit sur la rive. La seconde bombe frappa à la cuisse droite le lieutenant Maxwell, qui a reçu une blessure très grave. Le lieutenant Maxwell a reçu le commandement de la canonnière à la place du lieutenant Bailey, qui a été blessé plus tôt dans l'action. Les bateaux ont eu un engagement avec l'ennemi qu'ils ont repoussé ainsi que le "Cotten". Le "Kineman" qui a supporté tout le poids de l'engagement, a reçu 34 boulets dans ses eaux et a perdu un homme tué. Cinq autres ont été blessés. Le soldat tué appartient au 8le de l'Indiana.

Le pilote, John Bellow, avait eu la jambe si fort endommagée qu'il a fallu en faire l'amputation, opération dont il est mort aujourd'hui.—Le capitaine Cook, de l'Estrella, a reçu trois coups de feu et a perdu deux soldats du 26e de l'Indiana qui étaient là à ce moment qu'ils manœuvraient les canons. Un autre soldat a été dangereusement blessé.

Le Diana a reçu trois boulets mais n'a perdu personne. Il devra être réparé attendu que son gouvernail a été emporté. Le *Calhoun* a reçu huit boulets, mais qui, heureusement, n'ont pas causé de dommage.

Le capitaine Wiggins a commandé noblement son bateau. Il était exposé à toute l'artillerie de terre et recevait en même temps le feu du *Cotten*. Il n'en a pas moins repoussé l'artillerie rebelle et mis plusieurs boulets dans les oeuvres du *Cotten*.

Toutes les forces rebelles, comptant de trois à quatre mille hommes avec vingt pièces de campagne, étaient là. On dit aujourd'hui qu'elles sont beaucoup souffert et que le *Cotten* a coulé bas. Les confédérés avaient élevé de ce côté des retranchements de terre, mais ils les ont évacués à notre approche. On lit une tentative pour enlever les obstructions, qui n'a pas réussi ; je pense néanmoins que lorsque les troupes du général Weitzel nous protégeront contre les tirailleurs, on parviendra à nettoyer le cours d'eau.

L'ennemi a détruit environ 1,000 boucauts de sucre et un lot de mélasses. Il a brûlé en même temps quatre vingt huit chars et détruit plusieurs machines.

Le "Cotten" est cuirassé de fer et possède une bonne artillerie. Ce vapeur porte une pièce de 32, quatre pièces de 24 et deux canons rayés de 6. Le blindage du Kineman et du Diana a été rehoudir jusqu'au bas des hélices.

Le capitaine McLoofim, qui était à bord du Calhoun avec sa compagnie, a débarqué avec ses hommes et a essayé de se porter vis-à-vis du "Cotten", mais je bateau qui avait reçu le premier mouvement put être engagé. Si ce vapeur n'a pas coulé bas, nous pourrons l'avoir encore.

5 novembre—Le lieutenant Buchanan prévient d'une autre poursuite le Teché avec "l'Estrella. Le "Cotten" était là. Les rebelles avaient une batterie sur chaque rive, mais ils se sont retiré. Je pense que le "Cotten" est coulé, car nos boulets ne pouvaient l'atteindre et retombaient au loin sur les eaux. Il a pris fin une fois. Nous pouvions voir distinctement nos boulets frapper ce bateau, mais il présentait toujours sa poupe.

Nouvelles du Sud.

Nous trouvons dans le *Delta* les paragraphes suivants sous le titre de "Home du Sud".

Un ordre dans les journaux de Richmond concernant les "Partisans Rangers", signé du capitaine J. D. Imboden, contient ce programme :

Mon but est de faire la guerre la plus active à nos brutaux envahisseurs et à leurs alliés domestiques ; de rodeo autour de leurs camps et de flanquer chaques sentinelle, chaque rédaction, chaque courrier et chaque conducteur que nous pourrons trouver, de guetter l'occasion d'attaquer des convois et des trains de fourrage, et de rendre aussi le pays si peu de ce que l'ennemi en trouvera se nourrir ou se rafraîchir. Je serai traitres de la Virginie—les hommes de la clique Pierpon et Carlile—seront l'objet de notre attention spéciale.

Le Congrès confédéré s'occupe de ce qu'en journaux de Richmond appellent "The Castor oil Bill" pour purger l'armée contiel'ordre d'efficaces compétente

Le *Examiner* est en faveur d'une banque nationale confédérée comme remède aux troubles financiers de Dixie.

L'*Atlanta Intelligencer* raconte qu'il y a peu de temps une bande de 3 vaccineurs a acheté 7,000 têtes de bétail au Texas avec des billets confédérés contrefaits, puis ils les payaient à leur arrivée à Mississippi. Ce journal ajoute : "Il est temps de ces gens-ci de rendre service à la Confédération et y amener 7,000 têtes de bon bétail."

THÉATRE DES VARIÉTÉS — La troupe des Mémoires de Christie donne des représentations au Théâtre des Variétés, tous les jours, le dimanche excepté, en variant son programme chaque soir.

FEUILLETON.

LE COMTE FEDOR.

V.

Il était deux heures du matin lorsque le comte Fédor acheva son récit ; les quatre derniers paraissaient avoir soulagé le comte ; les sanglots avaient épuisé ses forces et les sanglots avaient épuisé ses forces. Le jeune homme, tout pâle et tout abattu, se jetait sur le lit, et, le visage caché dans ses mains, il pleurait comme un enfant. Tout cela de ce pauvre jeune homme, si plein de force et de vie, si gai, si plein de vie, si gai, si plein de force et de vie, si gai, si plein de force et de vie, si gai, si plein de force et